



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	3761
----	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N°

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les cadres infirmiers et assimilés pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les cadres infirmiers et assimilés.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	3762
----	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N°

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

C	Défavorable
G	

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les infirmiers psychiatriques pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les infirmiers psychiatriques.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N ^o	3764
----------------	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N^o

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

C	Défavorable
G	

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les puéricultrices pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n^o du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les puéricultrices.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N ^o	3766 rect.
----------------	------------

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N^o

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS et Mme VARAILLAS

C	Défavorable
G	

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les infirmiers spécialisés autres qu'infirmiers psychiatriques et puéricultrices pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n^o du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les infirmiers spécialisés autres qu'infirmiers psychiatriques et puéricultrices.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N ^o	3767
----------------	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N^o

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

C	Défavorable
G	

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les sages-femmes salariées pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n^o du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les sages-femmes salariées.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N ^o	3768 rect.
----------------	------------

2 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N^o

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, M. OUZOULIAS et Mme VARAILLAS

C	Défavorable
G	

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les infirmiers en soins généraux, salariés pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n^o du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les infirmiers en soins généraux, salariés.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023

(n^{os} 368, 375, 373)

N ^o	3769
----------------	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N^o

présenté par

C	Défavorable
G	

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, salariés pour lesquels l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n^o du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs, salariés.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N ^o	3770
----------------	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N^o

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les spécialistes de la rééducation, salariés pour lesquels l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n^o du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les spécialistes de la rééducation, salariés.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023

(n^{os} 368, 375, 373)

N ^o	3771
----------------	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N^o

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

C	Défavorable
G	

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les techniciens médicaux pour lesquels l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n^o du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les techniciens médicaux.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	3772
----	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N°

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les autres spécialistes de l'appareillage médical salariés pour lesquels l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les autres spécialistes de l'appareillage médical salariés.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N ^o	3773
----------------	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N^o

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et
CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME et M. LAHELLEC

C	Défavorable
G	

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les préparateurs en pharmacie pour lesquels l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n^o du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les préparateurs en pharmacie.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N ^o	3774
----------------	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N^o

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

C	Défavorable
G	

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les cadres de l'intervention socio-éducative pour lesquels l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n^o du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les cadres de l'intervention socio-éducative.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N ^o	3775
----------------	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N^o

présenté par

C	Défavorable
G	

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les assistants de service social pour lesquels l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n^o du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les assistants de service social.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N ^o	3776
----------------	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N^o

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

C	Défavorable
G	

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les moniteurs éducateurs pour lesquels l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n^o du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les moniteurs éducateurs.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N ^o	3780
----------------	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N^o

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

C	Défavorable
G	

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les directeurs de centres socioculturels et de loisirs pour lesquels l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n^o du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les directeurs de centres socioculturels et de loisirs.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023

(n^{os} 368, 375, 373)

N ^o	3781
----------------	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N^o

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

C	Défavorable
G	

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les animateurs socioculturels et de loisirs pour lesquels l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n^o du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les animateurs socioculturels et de loisirs.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	3783
----	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N°

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les clergés séculiers pour lesquels l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les clergé séculier.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	3786
----	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N°

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les professions intermédiaires de la poste pour lesquels l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les professions intermédiaires de la poste.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N ^o	3788
----------------	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N^o

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

C	Défavorable
G	

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les professions intermédiaires administratives de France Télécom de statut public pour lesquels l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n^o du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les professions intermédiaires administratives de France télécom statut public.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	3789
----	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N°

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

C	Défavorable
G	

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les contrôleurs des impôts, du Trésor, des douanes et assimilés pour lesquels l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les contrôleurs des impôts, du trésor, des douanes et assimilés.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023

(n^{os} 368, 375, 373)

N ^o	3791
----------------	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N^o

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

C	Défavorable
G	

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne pour lesquels l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n^o du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N ^o	3792
----------------	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N^o

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

C	Défavorable
G	

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les autres personnels administratifs de catégorie B de l'État hors enseignement, patrimoine, impôts, Trésor, douanes pour lesquels l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n^o du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les autres personnels administratifs de catégorie B de l'État hors enseignement, patrimoine, impôts, trésor, douanes.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N ^o	3797
----------------	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N^o

présenté par

C	Défavorable
G	

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les professions intermédiaires administratives des hôpitaux pour lesquelles l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n^o du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les professions intermédiaires administratives des hôpitaux.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N ^o	3798
----------------	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N^o

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

C	Défavorable
G	

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les inspecteurs et officiers de police pour lesquels l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n^o du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les inspecteurs et officiers de police.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023

(n°s 368, 375, 373)

N°	3800
----	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N°

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

C	Défavorable
G	

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les animateurs commerciaux des magasins de vente, marchandiseurs non cadres pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les animateurs commerciaux des magasins de vente, marchandiseurs non cadres.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n°s 368, 375, 373)

N°	3802
----	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N°

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

C	Défavorable
G	

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les sergents et sous-officiers de grade équivalent des armées sauf pompiers militaires pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les sergents et sous-officiers de grade équivalent des armées sauf pompiers militaires.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N ^o	3804
----------------	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N^o

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

C	Défavorable
G	

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les hommes du rang sauf pompiers militaires pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n^o du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les hommes du rang sauf pompiers militaires.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N ^o	3807
----------------	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N^o

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

C	Défavorable
G	

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les pompiers et pompiers militaires pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n^o du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les pompiers et pompiers militaires.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N ^o	3808
----------------	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N^o

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

C	Défavorable
G	

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les employés non qualifiés des services comptables ou financiers pour qui l'âge fixé au présent alinéa dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n^o du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les employés non qualifiés des services comptables ou financiers.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	3810
----	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N°

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les employés administratifs non qualifiés pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les employés administratifs non qualifiés.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N ^o	3812
----------------	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N^o

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les employés et opérateurs d'exploitation en informatique pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n^o du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les employés et opérateurs d'exploitation en informatique.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N ^o	3814
----------------	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N^o

présenté par

C	Défavorable
G	

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les employés administratifs des services techniques de la banque pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n^o du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les employés administratifs des services techniques de la banque.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N ^o	3816
----------------	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N^o

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

C	Défavorable
G	

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les employés des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n^o du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les employés des services techniques des organismes de sécurité sociale et assimilés.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N ^o	3818
----------------	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N^o

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

C	Défavorable
G	

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les contrôleurs des transports personnels roulants pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n^o du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les contrôleurs des transports personnels roulants.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N ^o	3820
----------------	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N^o

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

C	Défavorable
G	

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les agents des services commerciaux des transports de voyageurs et du tourisme pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n^o du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les agents des services commerciaux des transports de voyageurs et du tourisme.



DIRECTION
DE LA SEANCE

PROJET DE LOI
PLFRSS POUR 2023
(n^{os} 368, 375, 373)

N°	3822
----	------

1 MARS 2023

SOUS-AMENDEMENT N°

C	Défavorable
G	

présenté par

Mmes ASSASSI, APOURCEAU-POLY et COHEN, MM. BACCHI et BOCQUET, Mmes BRULIN et CUKIERMAN, M. GAY, Mme GRÉAUME, MM. LAHELLEC et Pierre LAURENT, Mme LIENEMANN, MM. OUZOULIAS et SAVOLDELLI et Mme VARAILLAS

ARTICLE 7

Alinéa 3

Compléter cet alinéa par les mots :

sauf pour les employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises pour qui l'âge fixé au premier alinéa du présent article dans sa version antérieure à la promulgation de la loi n° du de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 s'applique

OBJET

Cet amendement vise à ne pas décaler l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans pour les employés administratifs d'exploitation des transports de marchandises.